Le budget supplémentaire donne un excédent de recettes de 404 fr., donc c'est possible.

Après quelques observations, la somme demandé est votée.

Le Conseil donne un avis favorable à diverses demandes de soutiens de famille formulées.

M. le Maire donne lecture d'une pétition émanant des sociétés de secours mutuels St-Pierre, St-Arnould et des Trois-Baudets. Il en donne lecture. Cette pétition, dit-il, expose que ces sociétés se trouvent dans la même situation que celle de St-Charles Borromée, à laquelle on a accordé une subvention de 60 francs. Elle sollicite le vote d'une pareille somme à chacune d'elles, c'est-à-dire l'égalité.

M. le Maire. — Mon avis serait d'ajourner cette question à la session d'août, on pourra ainsi l'étudier.

M. Adachi. — N'a-t-il pas été question de nommer une Commission à ce sujet ?

MM. Desbonnet, Bayart, Leclercq et Crouzet sont désignés.

MM. Mulaton et Pollet sont nommés pour la revision des listes électorales pour le Tribunal de commerce.

La séance est levée à 9 heures 20.

LES MANŒUVRES DE LA PREMIÈRE BRIGADE

Mons-en-Pévèle 10 juillet. — La journée a tenu toutes ses promesses et la manœuvre à laquelle nous avons assisté a été fort belle.

Le thème était l'action défensive, tentée par la garnison de Lille, pour retarder la marche en avant d'un ennemi déjà maître de Valenciennes.

Aux termes du thème, les défenseurs devaient se retirer devant le flot des envahisseurs.

Mons-en-Pévèle était naturement désigné pour l'effort de la défense contre une invasion venant de Valenciennes.

Pour utiliser cette position et la défendre, le 43e, sous les ordres de son colonel, avait établi un réseau d'avant-postes à la Ruarderie, à Bersée et rue Collette.

Ce matin, de très bonne heure, on prenait ses positions.

Les avant-postes de l'envahisseur formant éventail avec Bersée comme objectif, occupaient Froidure, Château d'Argery et Chêne. C'est de ce côté que les premières escarmouches commencèrent.

Les défenseurs s'étaient immédiatement portés sur la route de Mons-en-Pévèle à Bersée, pour tenir cette commune qu'ils occupèrent et qui fut le point de départ de l'action.

L'armée ennemie formée en deux colonnes, l'une venant d'Auchy, 16e chasseurs, l'autre de Coutiches, faisait un mouvement consistant à englober la commune.

Ce mouvement avait été favorisé par le brouillard intense et la pluie du matin, qui avaient permis au 127e de se faufiler derrière le bois de Bersée presque sans être aperçu ; de s'y dissimuler d'abord pour se déployer au bon moment.

Cette manœuvre, à laquelle le canon à la hausse de douze cents mètres donna son appui du Château-d'Argerie pour l'attaque du moulin de la Vincourt pour la défense, a été très mouvementée et extrêmement belle.

Cette position conquise, le mont restait à prendre, et l'armée envahissante se formant sur une seule colonne, fortement appuyée de grands gardes, se met pied à pied à repousser les défenseurs de la route de Bersée.

Le 43e, cédant, se réfugia sur les hauteurs de la côte, tandis que sa batterie d'artillerie, abandonnant le moulin de la Vincourt à l'artillerie adverse, allait prestement se placer au point culminant de la côte, d'où elle faisait un feu nourri qui aurait produit de singuliers ravages sur les assaillants.

Le « cessez le feu » sonna juste au moment ou le 127e s'élançait à l'assaut des rues de Mons-en-Pévèle. Mais un mouvement tournant par Martinval venait de décider de l'issue de la lutte.

Après les opérations de ce matin, la critique a été faite par le général de Chauvenet.

Les troupes ont regagné leur garnison en simulant une marche en retraite. Elles sont rentrées à Lille à 5 heures 1/2.

J. D.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Legrand, curé-doyen de Lille (St-Sauveur), est transféré à Valenciennes (Notre-Dame), et nommé archiprêtre de l'arrondissement de Valenciennes ; M. Dérumaux vicaire à Dunkerque (St-Eloi), est nommé curé de Raillencourt ; M. Décuyper, vicaire à Tourcoing (Notre-Dame), est transféré à Dunkerque (St-Eloi) ; M. Destailleur, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Tourcoing (Notre-Dame).

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendd 10 juillet

Présidence de M. Dupas, juge

Trois pick-pockets. — Dans une *ducasse* près de Tourcoing une jeune fille du nom de Marie Delplanque, soigneuse, s'était, à un moment donné, sentie bousculée par plusieurs jeunes gens dont l'un disait : « Va, nous allons réussir. » — Elle eut le pressentiment qu'on venait de la voler : en effet, mettant la main dans la poche, elle constata la disparition de son porte-monnaie.

Elle signala les trois individus au garde qui les arrêta, mais qui fut accueilli par des outrages et éprouva de la résistance à les emmener au poste. Arthur Laby, Alphonse Delabotte et Eugène Hennelique traduits devant le Tribunal nient toute participation au vol, mais, malgré leurs dénégations ils sont condamnés respectivement Laby à trois mois, le second à vingt jours et le troisième Hennebique à un mois ; chacun en outre à une amende de seize francs.

Episode de la grève des rentreurs. — Le mercredi, premier juillet, vers sept heures du soir, à la sortie des ateliers de M. Auguste Florin, rue de France, il y avait un rassemblement énorme composé en grande partie de grévistes venus là pour faire *sérénade* aux rentreurs qui n'avaient point cessé le travail ; suivant la déclaration d'un brigadier qui était accompagné de ses gendarmes à cheval présent pour maintenir l'ordre, on aurait remarqué un jeune homme d'une vingtaine d'années paraissant être le chef d'une bande d'individus qui huaient les représentants de la loi en montrant le poing.

Une tranchée faite dans la rue de France, n'avait pas permis aux gendarmes de descendre du cheval, mais ils n'avaient pas perdu de vue le « Culine au petit pied » qui, faisant de nombreux allers et retours, clamait des vociférations qu'il accompagnait de gestes de menace.

C'est vers neuf heures seulement qu'il put être mis en état d'arrestation dans un estaminet de la rue : il s'appelle Louis Vanhoute, est rentreur et âgé d'une vingtaine d'années.

Il conteste absolument le récit des témoins et soutient que les huées sont parties uniquement du côté de petits gamins qui même avaient jeté des pierres et de la terre sur les gendarmes.

Vanhoutte est bien noté ; il n'a jamais été condamné ; néanmoins le tribunal le condamne à deux mois d'emprisonnement.

Plainte d'un tailleur contre son employé. — M. Soenens, tailleur à Tourcoing, s'était aperçu depuis quelque temps qu'un certain nombre de « patrons » avait disparu de sa salle de coupe : il ne savait sur qui porter ses soupçons, quand il remarqua au vêtement de l'un de ses anciens employés une doublure provenant de son magasin : il apprit de ce dernier que c'était un de ses anciens employés, du nom de Renaux, qui avait confectionné l'habit.

Il fit faire immédiatement chez Renaux, alors établi à son compte une perquisition qui amena la découverte de quelques coupons de doublures et aussi d'une trentaine de « patrons » qu'il déclara lui avoir appartenus.

Renaux fut traduit devant le tribunal sous l'inculpation de vol : il comparaissait à l'audience de ce jour ; il soutient, comme il l'avait fait devant le commissaire, qu'il n'a jamais dérobé de patrons ; qu'à l'aide du papier spécial que M. R. Soenens avait consenti à lui laisser prendre, il avait dessiné et coupé lui-même les « patrons » qu'on avait trouvés chez lui.

Quant à la doublure il reconnait l'avoir emportè, mais il ne croyait point agir mal en le faisant et il offre à en payer la valeur.

Une expertise ayant eu lieu au cours de l'instruction le tribunal renvoie à quinzaine pour entendre les experts auteurs du rapport.

Un bombardement à la Croix-Rouge. — Une bande de gamins dont l'aîné n'a pas dix-huit ans paraissait, il y a six semaines, avoir voulu jurer le malheur et la ruine d'un propriétaire de la Croix-Rouge, appelé Desoubry.

Le plaignant, M. Desoubry est un homme d'une soixantaine d'années, à la barbe longue et hirsute qui, réunie à la chevelure encore abondante, permet de lui voir du visage à peine les deux yeux : il dépose avec animation et force gestes et désigne du doigt, ceux d'entre les prévenus qui ont joué le principal rôle. Son allure quelque peu originale a peut-être provoqué les lazzis et les quolibets des enfants dont, on le sait, l'âge est sans pitié... Mais il paraît résulter de témoignages sérieux qu'une femme, une voisine, qui se trouve d'ailleurs au nombre des inculpés, a été l'instigatrice de ce mouvement des petits mauvais sujets du quartier.

Excités par la femme Dhellemme Camille, ils allaient, paraît-il, passant près de la demeure du vieux Desoubry l'injurianl, le traitant de « barbe à vermine », faisant partir des pétards sous la porte, ce qui avait même provoqué un commencement d'incendie.

Ils ont fini par briser à coups de pierre toutes les vitres de la maison et renverser une des cheminées. Une des voisines témoin de ces scènes continuelles ne pouvait s'empêcher en racontant tout cela, d'exprimer sa vive indignation. Il résulte de l'enquête que deux petits jeunes gens, Vandebronck et Ritz, n'ont commis aucun méfait : ils sont acquittés.

La femme Dhellemme encourt la plus sévère condamnation, trois mois et cinquante francs d'amende. Albert Dentelligne deux mois, son frère Charles un mois, Gustave Heuls trois jours et seize francs, H. Heuls dix jours de correction, Camille Vanaverbeke, un moins de la même peine.

Me Conforme.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du jeudi 9 juillet

Présidence de M. Dumortier-Cuignet, juge

La suppression de la « prévenance » est elle valable ?

Toute une série d'appels de jugements du conseil des prud'hommes est inscrite au rôle du Tribunal de Commerce. L'une de ces affaires a été plaidée aujourd'hui et a tenu presque entièrement l'audience.

Voici l'espèce : MM. Motte et Picavet, filateurs de laines, se bassant sur leur règlement d'atelier aux termes duquel le patron peut congédier et l'ouvrier peut quitter l'établissement sans *délai de prévenance*, avaient congédié un rattacheur M. Brouck. Celui-ci assigna ses patrons devant le Conseil des prud'hommes qui, par son jugement du 9 juin, a condamné MM. Motte et Picavet à payer à M. Brouck une indemnité de congédiement de 51 francs.

Appel a été interjeté par MM. Motte et Picavet de ce jugement et c'est ce qui fait l'objet des débats actuels.

Une question de forme est d'abord soulevée, la *recevabilité* de l'appel.

L'avocat de M. Brouck prétend que l'appel n'est pas recevable. D'après la loi les jugements des conseils des prud'hommes sont définitifs et sans appel lorsque le chiffre de la demande n'excède pas 200 fr. en capital.

Ici la demande n'est que de 51 fr, et c'est à bon droit que le Conseil des prud'hommes a statué en dernier ressort. MM. Motte et Picavet avaient bien signifié des conclusions, qui ont été d'ailleurs repoussées par les premiers juges, d'après lesquelles on demandait au conseil des prud'hommes de déclarer valable le règlement d'atelier invoqué ; mais ce n'est là une demande reconventionnelle ayant un objet spécial aux deux parties en cause.

On voulait faire trancher une question de principe applicable à tous, à savoir la validité de la suppression de prévenance. Ces conclusions formaient simplement une défense à l'action devant les premiers juges qui prononcaient en dernier ressort ; le jugement a donc été à bon droit qualifié en dernier ressort et n'était pas susceptible d'appel.

M. Brouck conclut donc à l'irrecevabilité de l'appel.

Le conseil de MM. Motte et Picavet soutient, de son côté, que le jugement du conseil des prud'hommes est bien dûment appelé devant le tribunal de commerce.

La demande principale met en échec le règlement c'est-à-dire la convention qui régit les deux parties. Il y a donc intérêt à faire dire par justice si cette convention est valable.

Devant le Conseil des prud'hommes deux demandes se trouvaient en présence : 1° demande de 51 fr. d'indemnité par M. Brouck ;

2° demande en validité de la clause du règlement d'atelier relatif à la prévenance.

Or, suivant la doctrine, quand le juge se trouve en présence de deux demandes, l'une fixe, l'autre indéterminée, il ne peut statuer qu'en premier ressort.

C'était le droit des défendeurs de former, devant les Prud'hommes, une demande reconventionnelle comme défense. La question de principe qui a été soulevée domine tout le débat.

La jurisprudence dit encore que le jugement rendu sur un taux inférieur au premier ressort, auquel le défendeur oppose une demande de forme, d'une valeur indéterminée, n'échappe pas à l'appel.

— C'est sur cette discussion absolument juridique et d'une nature assez abstraite que le Tribunal a mis la cause en délibéré. Comme on le voit, il n'a pas encore été plaidé sur le fond même du procès, c'est-à-dire la validité de l'abolition de la prévenance.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

M. Leuridan-Testelin

Roubaix, 10 juillet.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Le chef de la municipalité et le *Journal de Roubaix*, organe autorisé de l'opinion publique, ont rendu à M. Leuridan un hommage qui lui était bien dû ; ce serait une injustice et une ingratitude, si, parmi les innombrables personnes qui ont eu recours à l'obligeance et au savoir de l'éminent bibliothécaire-archiviste, il ne s'en trouvait pas une pour traduire publiquement le sentiment de toutes.

Tout Roubaix a passé dans cette salle hospitalière de la rue Neuve, depuis le jeune étudiant de nos écoles techniques, le négociant ou l'industriel désireux de suivre les progrès et les transformations de la fabrique, l'économiste en quête de documents sur le régime économique et douanier, jusqu'à l'homme de loisirs intermittents venu pour trouver, dans l'étude de l'histoire ou de la littérature, la plus réconfortante des diversions à ses travaux coutumiers. Les uns et les autres n'oublieront jamais la physionomie fine et souriante de celui qui les y accueillait, ils se souviendront toujours de l'inépuisable et gracieuse courtoisie avec laquelle ce vrai savant, toujours prêt à quitter ses propres occupations, mettait à leur service et sa vaste érudition et son expérience décuplée par une régularité et une méthode admirables.

Aussi M. Leuridan peut-il être assuré qu'il sera suivi dans sa retraite par la reconnaissance, et, je ne crains pas de le dire, par le respectueux attachement de tous ceux qui l'ont connu.

Un ex-habitué de la Bibliothèque.

NORD

Les chemins de fer du Nord. — Les sénateurs et les députés du Nord se sont réunis, ce matin, au Palais-Bourbon, à l'effet d'examiner la question des chemins de fer d'intérêt local du département (réseau du centre).

Ils ont entendu et approuvé un mémoire accompagné de plans dont la rédaction avait été confiée aux soins de MM. Jean Plichon et Guillemin.

A la suite de cette réunion, les députés et sénateurs ont été reçus par le ministre des travaux publics et l'ont entretenu de la nécessité de la déclaration d'utilité publique des lignes de ce réseau, qui comprend les tracés suivants :

Lille à Pont-à-Marcq ; Faumont a Bersée ; Douai à Valenciennes, par Rœux ; Valenciennes au Quesnoy ; Saint-Amand à Hergnies ; Rœux à Cambrai.

Pourvois en cassation. — Hippolyte Culine, Paul Lafargue et François Baillet se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises du Nord qui les a condamnés ;

1° Le dimanche 5 juillet : Hippolyte Culine, à *6 ans de réclusion et 10 d'interdiction de séjour* pour provocation suivie d'effet à un attroupement armé ;

Paul Lafargue, à un an de prison et 100 fr. d'amende pour provocation au meurtre non suivie d'effet.

2° Le mardi 7 juillet : François Baillet, à la *peine de mort*, pour crime d'assassinat.

Dunkerque. — Le *Paraguay*, de la société les Chargeurs-Réunis, est arrivé hier, en rade, à Dunkerque, ayant à son bord quatre-vingt-un passagers.

Ce navire ramenait le cadavre de M. Carlos Delattre, de Roubaix ; on sait que M. Delattre avait été victime d'un accident mortel à Buenos-Ayres.

BELGIQUE

Mouscron. — Il y a deux jours, un gendarme, ayant aperçu, dans un bal, à Mouscron, sa fiancé, au bras d'un jeune homme, l'invita à revenir avec lui. La jeune fille ayant refusé, le gendarme tira sur elle un coup de révolver qui l'atteignit à l'épaule. La blessée est à l'hôpital. Le gendarme sera déplacé.

— Un Français était venu fêter la ducasse de Mouscron. En retournant chez lui, la nuit, il fut attaqué et dévalisé par deux hommes et deux femmes. Les quatre personnages ont été arrêtés.

— Des voleurs ont pénétré, la nuit, dans la cave de Mme veuve Cardinal et y ont volé une assez grande quantité de vin.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 juillet.* — Léonie De Pagée, Grande-Rue, 343. — François Desmettre, rue Bernard. — François Delmée, rue Sully, 25. — *Pierre Seys, boulevard de Strasbourg, 240.* — Angèle François, rue du Tilleul prolongée. — Jean Collas, Hôtel-Dieu. — *Mariage.* — Adolphe Taillier, 24 ans, mécanicien, à Lense, et Blanche Verroust, 26 ans, repasseuse, rue Blanchemaille. — *Déclarations décès du 10 juillet.* — Vital Degeetelle, 2 jours rue de la Guinguette, 90. — Victorine Delfosse, 4 mois, rue des Longues-Haies, 58. — Anna Cuvelier, 10 ans, rue des Fleurs, 78. — Germaine Vorbulat, 5 mois, rue du Tilleul. — Louise Decoeyere, 24 ans, rue de l'Epeule. — Virginie Henneghien, 57 ans, rue Inkermann, 84.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 9 au 9 juillet.* — Henri Jovenaux, Houzardo. — Zoé Meunrinse, Saint-Liévin. — Leontine Dancette, Laboureur. — Virginie Debeurme rue de l'Industrie. — Adrienne Marcq, Sainte-Marguerite. — Chéri Merlin, Houzarde. — Philomène Quique, rue du Beck. — Marie Jovenaux, Houzarde. — Jeanne Devos, Petit-Tournay. — Henri Nys, Sartel — *Publication de mariage.* — Alphonse Vandendriessche, 25 ans, tisserand, et Laurence Favorel, 25 ans, bobineuse. — *Déclarations de décès du 9 au 9 juillet.* — Julien Beck, 5 mois, Laboureur. — Alfred Flipo, 8 semaines, Grimonpont. — Désiré Vannuenen, 8 mois, Bailleria. — Jean-Baptiste Bauwens, 67 ans 10 mois, tisserand, Beck. — Sidonie Mergaen, 61 ans 5 mois, ménagère, Houzarde. — Charles Dekoninig, 62 ans 11 mois, sans profession, rue Pierre Catteau. — Désiré Rasson, 59 ans 7 mois, plafonneur, rue Pierre Catteau. — Albert Desailly, 2 mois, Vieille-Place.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 27 juin au 3 juillet.* — Alphonse Defrance, rue du Nord. — Désiré Quintellier, rue Paul Bert. — Blanche Jovenaux, rue de la Panneria. — Jules Deygers, rue des Champs. — Léon Toussaint, rue Holden-Crothers. — Léonie Okerman, Verte Rue. — Georges Blondeel, rue de la Limite. — Zoé Tilly, rue Amiral Courbet. — Clara Formand, rue Mirabeau. — *Publications de mariages.* — Charles Orgaer, 29 ans, mécanicien, et Gabrielle Bombeke, 21 ans, piqueuse. — Hippolyte Cointrel, 23 ans, garçon épicier, et Hermance Pollet, 23 ans, sans profession. — Victor Touchet, 20 ans, mouleur en fer, et Palmyre Maton, 19 ans, couturière. — Amand Sengier, 24 ans, tisserand, et Rosalie Legrand, 24 ans, peigneuse. — Louis Rousselle, 25 ans, couvreur, et Alix Deschaumes, 23 ans, peigneronne. — Léon Herbaut, 27 ans, plafonneur, et Marie Prévost 25 ans, sans profession. — *Mariages.* — Ernest Fournier, 33 ans, bourrelier, et Adele Choquet, 36 ans, couturière. — Léon Petit, 25 ans, chapelier, et Léonie Gallois, 23 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 27 juin au 3 juillet.* — Henri Consoart, 28 ans, rue de Metz. — Amand Delfortrie, 1 mois, rue Hoche. — Philomène Lelebvre, 18 ans 5 mois, rue Mirabeau. — Georges Dekeyser, 3 ans, Grande-Rue. — Victor Vannès, 2 mois, rue Chevreul.

LILLE. — *Déclarations de naissances du 16 juin au 1er juillet.* — Alphonse Bijin au Fresnoy. — Hélène Mathon, rue du Bois — Joseph Declercq, Petit Courtrai — Jules Verbrugge, Petit-Courtrai. — Marie Hottebart, à la Place. — *Déclarations de décès du 16 juin au 1er juillet.* — Jean Connry, 48 ans, Champ de Mars — Juliette Verriest, 4 ans, au Fresnoy. — Henri Deroque, 58 ans, rue du Bois. — Henri Bossut, 32 ans, rue de Cohem. — Louise Blin, 7 mois, à Place. — Desplanque, présenté sans vie, barrière de Cohem. — Raymond Spriet, 41 ans, Forêt-Blanche. — Victorine Trentesaux, 21 ans, rue du Bois. — Dubar, présenté sans vie, Place.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 juillet* Louis Gamart, rue des Cinq-Voies. — Henri Desurmont, à la Croix-Rouge. — Léon Debosschen, rue du Chêne-Houpline. — Thérèse Lietar, rue Winoc-Choquel. — Eugénie Six, rue Victor Hugo. — *Mariage* — Albert Florin, 27 ans, comptable, Flore Morel, 24 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 10 juillet.* — Emile Lemaire, 7 mois, rue du Blanc-Seau. — Alphonse Gollin, 28 ans, lattier, rue Etienne Motte.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 29 juin au 4 juillet.* — François Vandersheghe, rue Saint-André. — Blanche Vandeputte, rue de Saint-Jean. — Julicite Six, rue de la Paix. — Célina Damers, Bois du Duc. — Elisa Castelain, rue de Linselles. — Madeleine Neyrinck, rue du Château. — Madeleine Vynckier, au Colbras. Germaine Castelain au Mont. — Zulma Timmerman et Henri Timmerman, jumeaux, cité Notre-Dame. — Clotilde Dhallewyn, au Mont. — Marie Laplat, au Mont. — *Publications de mariages.* — Frédéric Vankeersbrick, tisserand, 31 ans, et Sidonie Strobbe, ouvrière, 29 ans, à Linselles. — Charles Bossuyt, marchand de parapluies, 37 ans, à Menin, et Demunck, ménagère, 19 ans, à Halluin. — Jules Dubois, domestique, 25 ans, à Roubaix, et Marie Nollet, sans profession, 21 ans, à Halluin. — Achille Stampaert, cordonnier, 26 ans, à Gand, et Emma Sampe, sans profession, à Halluin. — *Mariages* — Louis Houssart, 40 ans, journalier, et Marie Desprez, 33 ans, sans profession. — Charles Desmedt, 38 ans, tisserand, et Julie Vanheckk 30 ans, ménagère. — Julien Deman, 23 ans, tisserand, et Lucie Ameye, 18 ans, tisserande. — Augustin Vandecasteele, 20 ans, tisserand, et Marie Leplat, 23 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Desmedt, 21 ans, tailleur, et Clémence Hazevelt, 18 ans, bobineuse. — *Déclarations de décès du 29 juin au 4 juillet.* — Gustave Bossuyt, 21 ans, rue de la Paix. — Marie Duriez, 7 semaines, au Mont. — Clémence Gorsset, 26 ans, rue Française. — Florence Demunck, 19 ans, au Mont. — Henri Timmerman, 3 heures, cité Notre-Dame. — Marie Verstrate, 46 ans, rue Chombart.

BOTSHECQUE. — *Déclarations de naissances du 19 juin au 1er juillet* — Marie Emar, section des Bois. — Louise Olieux Basse-Ville. — Jean-Baptiste Desry, Bois. — Maurice Lefrançois, rue du Rivage. — *Mariages.* — Cyrille Leconte, 36 ans, cultivateur, et Stéphanie Debuquois, 33 ans, sans profession. — Emile Dhalluin, 30 ans, ouvrier papetier, et Sophie Vanaldenwerele, 24 ans, ménagère. — Emile Hage, 28 ans, boucher, et Felicie Catry, 26 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 19 juin au 1er juillet.* — Germaine Vanaverberghe, 18 mois, Basse-Ville. — Louise Olieux, 5 heures, Basse-Ville. — Marguerite Dewite, 13 mois, Bois. — Marie Bochard, 1 an, Bois. Joseph Vanoverberghe, 8 mois, Basse-Ville.

BAISIEUX. — *Déclarations de naissances du 15 juin au 5 juillet.* — Hermance Cauche, au Village. — Lucien Dubois, au Darue. — Germaine Descampa, au Marais. — Jeanne Couët, au Village — Marie Duforest, au Bureau. — Emilia Copenolle, à la rue des Vaches. — *Publications de mariages.* — Albert Meyart, 31 ans, négociant en vins, à Baisieux, et Jeanne Denneulin, 25 ans, sans profession, à Baisieux. — Auguste Decottignies, 29 ans, domestique, à Baisieux, et Rosine Dereux, 21 ans, fileuse, à Willems. — *Mariage.* — Jean Ponsot 30 ans, douanier, de Serres-Orientales, et Emma Piot, 25 ans couturière, à Baisieux. — *Déclarations de décès du 15 juin au 5 juillet* — Angèle Ricart, 25 ans, au Touquet — Gustave Duforest, 1 mois, au Bonnel. — Jean Bublex, 75 ans rentier au Village

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 26 juin. au 10 juillet.* — Marie Teneul, à la Ville. — Emile Crucq Quartier de la Douane. — Jules Martinage, Quartier de la Douane. — Etienne Droulers, route de Sainghin. — Achille Beghin, au Grand Risage. — *Déclarations de décès du 26 juin au 10 juillet* — Adolphe Crucq, 54 ans, menuisier, à la Place.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 3 au 9 juillet.* — Estelle Noé, Quartier de la Place. — Edmond Chemin, Quartier de Place. — Marie Cocrlet, Quartier de la Place.

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 11 juin au 2 juill t.* — Victor Dubois, au Grand-Marais. — Désiré Derache, au hameau de Mouscron. — *Publications de mariages.* — Jean-Baptiste Thieffry, 30 ans, cultivateur, à Willems, et Philomène Spriet, 30 ans, cultivatrice, à Sailly-Lannoy. Gilbert Mulliez, 20 ans, cultivateur, à Willems, et Hermance Pottier, 21 ans, cultivatrice, à Willems. — Frédéric Escalière, 31 ans, employé de douane, à Willems, et Jeanne-Marie Naudy, 27 ans, cultivatrice, à Rouen. — Auguste Decottignies, 29 ans, domestique, à Baisieux, et Rosine Dereux, 21 ans, fileuse, à Willems. — François Wuillat, 37 ans, employé de douane, à Willems et Louise Dumont, 19 ans, tailleuse, à Willems. — *Déclarations de décès du 11 juin au 2 juill t.* — Louis-Philippe Duplouys, 60 ans, au Robigeux. — Fidéline Cattaux, 81 ans 1/2, hameau de Mouscron. — Félicien Florent, 48 ans, hameau de Mouscron — Victor Morel, 61 ans 1/2, hameau de Mouscron.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 28 juin au 5 juillet* — Hélène Declarcq, Place. — *Publications de mariages.* Henri Carre, 21 ans, ouvrier mounier, et Hortense Chem, 25 ans, servante. — *Mariage.* — François Morsels, 22 ans, garçon de magasin, et Silvie Mercier, ouvrière de fabrique. — *Déclarations de décès du 28 juin au 5 juillet* — François Vandaele, 63 ans.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 2 au 9 juillet.* — Alice Detollenaere. — *Déclarations de décès du 2 au 9 juillet* — Marie Vandendorpa, 3 ans, hameau de la Croix-Rouge. — Cyrille Vuye, 2 mois, hameau Bréda.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les familles Magnan, Mugnerot, Damas, Pasquier, Algoud, Roland, Bélier, Gérin, Revel, Blanc, Maréchal, Albert Badin, Morel, la maison Magnan, Morel, Armand et Cie, de Lyon, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Joseph-Evariste-Victor MAGNAN, ancien négociant à Lyon, décédé dans sa villa à Monte Carlo, à l'âge de 60 ans, muni des Sacrements de l'Eglise. 54568—27339

Les amis et connaissances de la famille HENNEGHIEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Virginie-Sophie HENNEGHIEN, décédée à Roubaix, le 10 juillet 1891, à l'âge de 55 ans, administrée des Sacrements de notre mère la S.-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 84 bis.

Les amis et connaissances de la famille PLATEL-DEKEYSER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Lucie-Juliette PLATEL, décédée à Roubaix, le 10 juillet 1891, à l'âge de 4 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels qui auront lieu le dimanche 12 courant à 4 heures 3/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Richard-Lenoir, 15.

Un Obit solennel sera célébré en l'église Saint-Sépulcre à Roubaix, le lundi 13 juil et 1891, à 9 heures 3/4, pour le repos des âmes de Monsieur César DELFORGE, époux de Dame Emérance LEGRAND, décédé à Roubaix, le 28 mai 1891, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise et de Mademoiselle Marie DELFORGE, décédée accidentellement à Bruxelles, le 2 avril 1890, dans sa 19e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 juillet 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Eugénie CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 2 juillet 1890, dans sa vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 13 juillet 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph SKYNAVE, décédé à Roubaix, le 17 juin 1891, dans sa 33e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 juillet 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Philippe FIÉVET, époux de Dame Léonie DÉBARBIEUX, décédé à Roubaix, le 31 mai 1891, dans sa 41e année, administrés des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Compagnie des tramways du département du Nord a l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'à l'occasion du festival de Roubaix et pendant les journées des 12, 13 et 14 juillet, les trains de la ligne F. s'arrêteront aux heures et endroits désignés ci-dessous, savoir.

Le dimanche 12 juillet : De 10 heures du matin à 2 heures 1/2 du soir, arrêt à la Barque d'Or. De 2 h. 1/2 à 5 h. du soir, arrêt au bureau d'octroi de la rue de Lille. De 5 h. du soir à la fin de la journée, arrêt à la Barque d'or.

Le lundi 13 juillet : De 10 h. à midi 1/2, arrêt à la Barque d'or. De midi 1/2 à 3 h. le service ordinaire sera repris. A partir de 3 h. du soir et le reste de la journée, arrêt à la Barque d'or.

Le mardi 14 juillet : De 9 h. à 11 heures du matin, arrêt à la « Barque d'or »; de 11 h. à 1 heure, arrêt au bureau d'octroi de la rue de Lille ; à partir de une heure jusqu'à la fin du service, arrêt à la « Barque d'or ».

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

11 JUILLET 1870

L'Autriche et l'Italie

Le ton comminatoire de la déclaration portée le 6 aux Chambres par le gouvernement à l'adresse de la Prusse fut vivement blâmé ce jour-là dans une dépêche envoyée de Vienne à son ambassadeur par le gouvernement autrichien : « Il y avait en ceci l'occasion d'engager une campagne diplomatique où la France avait la partie fort belle, où l'Europe eût été toute disposée à se mettre de son côté, et à exercer sur la Prusse une pression qui aurait eu pour résultat d'assurer au gouvernement français un grand ascendant moral s'il était contraint à prendre les armes; mais ses premières manifestations ne portent pas le caractère diplomatique, et sont bien plutôt une véritable déclaration de guerre qui ne facilite pas aux cabinets la tâche de s'interposer; nous aimons encore à espérer que l'affaire pourra rentrer dans une voie plus conforme au point de vue diplomatique, et que la France n'en obtiendra pas moins un éclatant succès. »

Ce que M. de Beust ne disait pas et ne pouvait pas dire, mais ce qui était vrai, c'était que la déclaration hautaine du 6 juillet, allait probablement rendre impossible une coopération militaire de l'Autriche et de l'Italie avec la France. Que l'Autriche, si cruellement humiliée par la Prusse en 1866, eût à cœur de réparer ses echecs, si une occasion propice lui était présentée, on n'en pouvait douter ; que l'Italie eût à cœur de payer sa dette de reconnaissance à la France qui l'avait affranchie, on devait l'espérer ; mais au moins fallait-il à l'une et à l'autre un motif pour le faire et le temps de se préparer ; or, ce motif et ce délai, une campagne diplomatique seule pouvait le leur fournir, d'un côté, en mettant évidemment la Prusse dans son tort, de l'autre en retardant l'ouverture des hostilités; or, la France, en posant brusquement la question de guerre ou de paix, venait de le leur enlever, et même, si elles hésitaient, de leur fournir le meilleur prétexte de neutralité, à savoir que le temps leur manquait pour être militairement préparées.

C'est précisément ce qui arriva; on a beaucoup discuté depuis s'il y avait dès lors en préparation un projet de traité entre la France, l'Autriche et l'Italie ; M. de Grammont l'a prétendu, ou au moins insinué, M. de Beust s'en est défendu, c'était après la guerre et son devoir était alors de ne pas l'avouer ; mais, quel que fût l'état des choses au point de vue diplomatique, l'alliance fut tellement indiquée que, même après la déclaration de guerre, il n'y fut pas renoncé, les déclarations de M. de Chaudordy ne permettent pas d'en douter : « Du 20 juillet au 3 ou 4 août, toutes les stipulations du traité furent arrêtées entre Florence, Vienne et Paris ; on y régla la procédure d'après laquelle on passerait de la neutralité armée à l'alliance offensive, dans la supposition que l'armée française passerait le Rhin, pénétrerait dans l'Allemagne du Sud, et tendrait la main vers Munich aux Autrichiens et aux Italiens.

Le gouvernement français n'était pas signataire du traité conclu entre l'Autriche et l'Italie seule, mais l'empereur avait été consulté sur tous ses articles, les avait approuvés ou modifiés ; un exemple définitif en a été rapporté de Metz à Paris par le comte Vimercati, et transmis de là à Florence et à Vienne ; puis on n'en a plus entendu parler », et la raison en est qu'en même temps que lui, on aussitôt après, y arrivait la nouvelle de notre double défaite de Spickeren et de Froeshwiller (6 août), et qu'il fallait encore à l'Autriche et à l'Italie un délai de six semaines pour être en état de commencer les hostilités; or on ne s'allie guère avec des vaincus. Voilà quel fut pour nous le résultat de la fatale précipitation apportée par le gouvernement de l'Empire dans sa déclaration du 6 juillet.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—233: 3

VARIÉT